Bourges le 11/12/2023

Compte-rendu du
Comité Social d'Administration Local (CSAL)
du 07 décembre 2023

Elus représentants du personnel présents à cette instance :
Solidaires Finances Publiques, CGT, FO et CFTC.

Dès l'ouverture du CSAL, vos représentants Solidaires Finances Publiques ont tenu à exprimer à la Présidente leur indignation quant à la manière dont s'est déroulée la minute de silence « organisée » en hommage à Ludovic Montuelle sur le site de Condé (pièce jointe).

La Présidente est restée sur ses positions en expliquant qu'aucune préconisation n'avait été donnée aux chefs de service et qu'elle prenait simplement note de nos observations.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des PV des séances du 1er juin et du 23 juin 2023 ;
- Adoption du règlement intérieur du CSAL (pour avis) ;
- Bilan du télé-travail en 2022 ;
- Points sécurité (fiches de signalements) ;
- Questions diverses.

Les organisations syndicales ont souhaité ajouter les points ci-dessous
-Point accueil Saint-Amand
-Recrutements contrats PACTE
-Prime GMBI
-BEGES 2022 de la DDFIP du Cher

PV du 01/06/2023 : approbation unanime, sauf CGT : abstension car non présente
PV du 23/06/2023 : vote pour unanime.

<u>Point 1 : Règlement Intérieur du CSAL</u>

La Présidente a d'emblée précisé que ce texte avait été élaboré au niveau national et qu'aucun amendement ne pouvait être apporté.
Pourquoi alors avoir demandé aux Organisations Syndicales des propositions de modification ?

En l'état, ce règlement constitue une attaque en règle contre les droits syndicaux .

Citons notamment :

- Les facilités supplémentaires accordées aux représentants de la Formation Spécialisée seraient supprimées. Cette décision est inacceptable, car la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessitent une présence significative sur le terrain.

- Des menaces planent sur la durée prévisionnelle des instances. Il est évident que des instances abrégées constitueraient une dégradation de la qualité du dialogue social et conduiraient à un affaiblissement des moyens des Organisations Syndicales pour porter les revendications légitimes des agents.

- Aucune garantie n'est apportée quant aux délais de communication des documents préparatoires aux Organisations Syndicales. Ainsi, le délai de 8 jours n'est mentionné qu'en cas d'urgence. Les Organisations Syndicales exigent un délai de 15 jours minimum afin de pouvoir préparer sérieusement les instances.

La présidente a affirmé qu'elle appliquerait avec souplesse le règlement. Nous ne pouvons nous satisfaire de cet engagement nullement pérenne et vague quant à sa portée et souhaitons que ces mesures de souplesse soient formalisées pour éviter toute remise en cause ultérieure.

Le vote contre ce règlement a été unanime.

En revanche, les amendements proposés par Solidaires Finances Publiques et la CGT ont été approuvés par toutes les Organisations Syndicales.

Les Organisations Syndicales ont ensuite porté une délibération intersyndicale qui a été votée favorablement à l'unanimité (pièce jointe).

Point 2 : Bilan du télétravail en 2022

Après une forte progression en cours d'année, il semble qu'un plateau ait été atteint.
En 2023, cette situation perdure, sauf sur le SIE démétropolisé de Vierzon où le télétravail progresse, notamment encouragé par les problèmes techniques affectant cette structure : absence de fibre…

Il reste toutefois freiné par le manque d'autonomie d'une grande part de l'effectif.
Comment pourrait-il en être autrement vu le nombre de contractuels, de débutants et le simulacre de formation qu'ils ont reçu ?

La Direction a indiqué que l'encadrement bénéficierait de formations supplémentaires sur le management à distance, notamment sur le télétravail.

La Présidente a évoqué les points suivants :

-Formation du management et des agents,
-Nécessité d'équilibrer la volonté des agents et la nécessité de service.

Vos élus Solidaires Finances Publiques ont mentionné les lacunes de l'étude, notamment en ce qui concerne la répartition hommes/femmes.
Ils ont également indiqué que le site de la DDFIP du Cher ne comportait aucune rubrique concernant le télétravail et que les agents ignoraient par conséquent les voies de recours en cas de refus par le chef de service.

L'ensemble des Organisations Syndicales a par ailleurs dénoncé les dérives constatées qui conduisaient les chefs de service à considérer les accords de télétravail comme une arme de chantage.

Question diverses

- Point d'accueil Saint-Amand

La Direction a précisé les points d'étape de la concertation :

La 1ère réflexion 2022 a été abandonnée, dixit la DDFIP faute de participation à la concertation.
Une 2ème phase a été engagée en novembre 2022 prévoyant le déplacement de la banque d'accueil, le déploiement du libre service accueil et les contrôles d'accès à l'accueil.
Des concertations seront menées vis-à-vis de l'encadrement puis seront étendues à l'ensemble des agents du site qui seront associés au projet.

Les élus Solidaires Finances Publiques ont déploré que ce calendrier n'ait pas été communiqué aux agents, générant des sentiments de rejet et d'inquiétude en cette période difficile en termes de conditions de travail.

- Recrutements PACTE

Rappel des conditions de recrutement :

- Age inférieur à 28 ans sans diplôme
- 45 ans et plus, chômeurs de longue durée

Bilan

2021 : 1 arrêt en période d'essai, 1 contrat prolongé et qui ne sera pas renouvelé au 04/01/2024
2022 : 2 titularisations (SIP Saint-Amand et SDIF)
2023 : 2 contrats viennent de débuter

Vos élus Solidaires Finances Publiques ont demandé des procédures d'accompagnement renforcées en cas d'échec vu la fragilité des populations concernées, et notamment la collaboration de l'assistant de prévention et des services sociaux.
Les Organisations Syndicales ont également pointé du doigt l'attention nécessaire qui doit être portée en matière de protection des données et des process de l'administration vis-à-vis des personnels non titulaires.

- Prime GMBI

La Présidente a rappelé les conditions d'attribution de la prime : avoir été statutairement agent du SIP et du SDIF du 01/06/23 au 31/08/2023.
Elle concerne les agents A, B, C, les stagiaires et contractuels de plus de 1 an, soit 72 personnes à la DDFIP du Cher.

L'ensemble des Organisations Syndicales a regretté que de nombreux agents aient été exclus du dispositif injustement.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont par ailleurs indiqué que des revalorisations salariales globales sont nécessaires et que ce système de prime divisait les agents au lieu de les satisfaire.

- Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2022 de la DDFIP du Cher

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé à la Présidente si le BEGES 2022 avait été établi car ils déterminent les actions à programmer, entre autres :

- Élaborer des plans de mobilité employeur,
- Gestion technique du bâtiment (isolation et éclairage)
- Allonger la durée de vie des matériels
- Étendre l'achat durable
- Former tous les agents à l'éco-responsabilité

La Présidente a pris note de notre demande et c'est engagé à nous fournir ce document. Le prochain BEGES est programmé pour 2025.

Vos représentants du personnel en CSAL :
Samuel Bailly, Marianik Leblanc, Fabien Geaugey,
Stéphane Lafargue, Chrystelle Chaput, Alexandre Vivier